AJ La Boisse

Association type Loi 1901 Siège social : Salle Polyvalente des Gravelles – 01120 La Boisse



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024 / 2025

NOM :	
PRENOM :	SEXE: F-M
DATE DE NAISSANCE :	CATEGORIE (si connue):
CLASSEMENT:	
NUMERO DE LICENCE (SI EXISTANTE) :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :VILLE :	
TEL père :TEL mère :	
ADRESSE INTERNET (E-MAIL):	
` '	

JE PRENDS UNE LICENCE:

Possibilité de paiement en 2 fois (encaissements : septembre et octobre) Partenaire Caf, M'ra, et ANCV

Inscriptions				
LOISIR Nés en 2005 et avant	135 €			
LOISIR Nés en 2006 à 2015	115€			
LOISIR BABY PING Nés en 2016 à 2020	85 €			
COMPETITION Né en 2009 et avant	150 €			
COMPETITION Né en 2010 à 2015	140 €			

Organisation des entrainements :

Début de la saison et des entraînements le jeudi 5 Septembre 2024 :

- 18h30 20h00 pour les jeunes
- 20h00 21h30 pour les adultes

•

ELEMENTS A FOURNIR

- ➤ La **Fiche d'inscription** remplie, page 1/2
- L'autorisation parentale remplie, pour les mineurs, page 2/2.
- ➤ Un CERTIFICAT MÉDICAL (avec mention <u>COMPETITION</u>) pour les adultes.
- Le(s) RÈGLEMENT(s) par chèque(s) à l'ordre de : "AJ La Boisse".



Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre a cet autoquestionnaire si êtes majeur et avez un certificat médical datant de moins de trois ans, et si vous avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un questionnaire de santé.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :			Oui	Non			
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une ca	use cardiaque ou inexpliquée ?					
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitatio	ns, un essouflement inhabituel?					
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?						
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?						
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des repris sans l'accord d'un médecin ?	raisons de santé, avez-vous					
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?						
Α	ce jour :						
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raide articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirur durant les 12 derniers mois?	·					
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons	de santé ?					
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre vo	tre pratique sportive ?					
Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table. Pas de certificat médical a fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions: Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.							
ATTESTATION (Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence) Je soussigné :							
NON	M: PRENOM	:					
N° de licence :							
déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour (le certificat médical devra avoir été prolongé au maximum 2 fois par un questionnaire de santé et dans la continuité) et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé. Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.							
D	ertificat médical précédent : ate :/ om du médecin :	Date et signature du titulaire ou du repré	ésentant lég	;al			



CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes:

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débuter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes:

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table.
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

, ,	1 0			
Certificat médical				
Je soussigné, Docteur :	N° Ordre :			
Certifie avoir examiné M. :				
Fait à :Cachet et signature du médecin :	Le:			